

61510 - Coopération transfrontalière, européenne et internationale

**Proposition de reconduction en 2020-2021 de
l'adhésion du Département du Bas-Rhin au programme
européen EURES Transfrontalier (mobilité et emploi
transfrontalier)- INTERREG**

CP/2020/093

Service chef de file :

L6 - Secteur Inclusion, Développement, Emploi

L630 - Service développement, Europe et transfrontalier

Résumé :

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de reconduire pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021 l'adhésion du Département du Bas-Rhin au programme européen EURES Transfrontalier, démarche phare du Rhin Supérieur sur la mobilité et l'emploi transfrontalier, qui rejoint pleinement les enjeux et les priorités portés par le Département.

EURES-T Rhin Supérieur est un réseau de coopération franco-germano-suisse constitué depuis 1999 et soutenu par l'Union Européenne. Ce réseau s'inscrit dans le cadre du programme actuel pour l'Emploi et l'Innovation Sociale (EaSI) de l'Union Européenne.

Il a pour mission de développer, dans le Rhin Supérieur, une offre de services innovante et performante, orientée vers le placement à l'emploi.

Les services fournis par EURES-T visent à :

- promouvoir une mobilité professionnelle adaptée en vue d'améliorer le placement sur le marché du travail et la formation professionnelle sur le périmètre du Rhin Supérieur ;
- détecter les obstacles à la mobilité ;
- assurer un meilleur fonctionnement des marchés du travail transfrontaliers et contribuer à la réalisation d'un marché du travail transfrontalier intégré ;
- participer à la croissance économique du Rhin Supérieur.

A cette fin, EURES-T associe, dans son plan d'activités, l'ensemble des acteurs clés du territoire (réseau INFOBEST, Conférence du Rhin Supérieur, chambres consulaires, etc.) en plus des 23 organisations partenaires (services publics de l'emploi, organisations patronales, syndicats et collectivités territoriales), afin d'assurer une offre de services plus concentrée et coordonnée.

Les groupes cibles sont à la fois les demandeurs d'emplois, les travailleurs frontaliers (23 500 alsaciens salariés dans le Bade Wurtemberg) et les employeurs de l'espace du Rhin Supérieur.

La mise en œuvre de ces services est régie par une convention-cadre. Depuis l'origine, le

Département du Bas-Rhin est partenaire signataire de cette convention, sans engagement financier.

L'implication départementale se concrétise via le réseau des INFOBEST (instances de conseil sur les questions transfrontalières – INFOBEST Kehl-Strasbourg et PAMINA) que le Département soutient financièrement. Cette contribution s'inscrit pleinement dans les missions des INFOBEST.

Pour la période 2020-2021, il est proposé que le Département poursuive son engagement dans le prolongement des actions portées antérieurement sur les trois axes de travail suivants :

- offrir des services aux travailleurs frontaliers, sous contrat ou potentiels, en dispensant des informations et des conseils,
- offrir des services aux employeurs en dispensant des informations et des conseils,
- assurer le suivi de l'action et rendre compte de la mobilité dans la région transfrontalière (participation au Comité de Pilotage d'EURES-T).

L'implication du Département du Bas-Rhin dans le programme EURES-T permet son intégration dans une démarche partenariale phare du Rhin Supérieur en faveur de l'emploi transfrontalier, en lien avec la compétence insertion/emploi, notamment les actions départementales menées pour accompagner les bénéficiaires du RSA vers les emplois outre-rhin.

Les différents partenaires s'engageraient via une convention-cadre sur 2 ans dont l'économie générale porte notamment sur:

- la définition d'un plan d'activité conformément aux exigences du Programme EaSI de la Commission Européenne,
- la mise en œuvre des axes de travail retenus et le suivi du plan d'activité par la participation à un comité de pilotage.

La Commission de l'attractivité, du développement du Bas-Rhin et des relations institutionnelles, réunie le 5 mars 2020, s'est prononcée favorablement.

L'intervention du Département est fondée sur l'article L.1115-1 du code général des collectivités territoriales relatif à l'action internationale de coopération.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son Président :

- *décide de reconduire l'adhésion du Département du Bas-Rhin au programme EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur (mobilité et emploi transfrontalier) pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2021;*
- *approuve les termes du projet de convention-cadre relative à l'EURES Transfrontalier Oberrhein-Rhin Supérieur pour les années 2020 et 2021, annexé à la présente délibération ;*

- autorise son Président à signer cette convention.

Strasbourg, le 30/04/20
Le Président du Conseil Départemental

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized 'F' followed by a long, sweeping horizontal stroke that curves upwards at the end.

Frédéric BIERRY